



Infor Jeunes Le 25 novembre, c'est la Journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes

Cette journée permet de sensibiliser les citoyens sur les questions de violence conjugale ou intrafamiliale à l'égard des femmes, quelle que soit sa forme (physique, sexuelle,



psychologique, économique

Le site des **Nations Unies** met en garde contre la recrudescence des violences faites aux femmes dans le contexte sanitaire compliqué du Covid-19 :

<https://www.un.org/fr/observances/ending-violence-against-women>

En **Belgique**, vous trouverez une mine d'informations et de conseils pratiques sur des sites web spécifiques :

<https://arrete.be/#violence>

<https://www.planningsfps.be/nos-dossiers-thematiques/dossier-violences-conjugales/>

<https://mirabalbelgium.wordpress.com/>

<https://www.cire.be/journee-internationale-pour-lelimination-de-la-violence-a-legard-des-femmes/>

Sachez que, depuis 2009, un **numéro vert** (gratuit) « **Ecoute Violences Conjugales** » a été mis en place. Le « 0800/30 030 » est accessible du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures à l'exception des jours fériés. Depuis 2017, lorsque ce numéro n'est pas accessible, une bascule vers le numéro du Télé-Accueil « 107 » est assurée.

Attention, ces numéros verts ne sont pas des numéros d'urgence. En cas d'urgence ou de danger immédiat, pour une aide policière urgente, vous devez impérativement contacter le « 101 ». Le « 112 » permet quant à lui d'obtenir une aide médicale urgente.

Il est important de rappeler ici que les services de Police accueillent, soutiennent, et informent tant les victimes que les témoins de violences.